

# PROGRAMME DE FORMATION OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES ENVIRONNEMENTALES

Page 1 sur 1

#### 1- Objectif de la formation:

L'objectif de cette formation est de développer ses connaissances en matière de réglementation environnementale de manière à pouvoir répondre aux exigences et à mettre en œuvre les actions correspondantes.

#### 2- Prérequis – public visé:

Cette formation ne nécessite pas de prérequis. En cas de personne(s) en situation de handicap, Atlantic Consulting analyse les besoins en aménagement pour adapter la formation.

#### 3- Contenu:

- 1. La nomenclature ICPE:
- 2. Les rubriques ICPE:
  - Définitions
  - Quelles sont les rubriques concernées potentiellement par l'entreprise ?
  - Comment lire une rubrique ICPE
- 3. La situation administrative de l'entreprise :
  - Déterminer la situation administrative de l'entreprise
  - Actions à engager en fonction de la situation administrative
  - Relations avec la DREAL
- Les arrêtés ministériels ou d'autorisation applicables à l'entreprise
  - Leurs structures
  - Comment appliquer les exigences y figurant

#### 4- Profil des intervenants:

Intervenants expérimentés ayant une solide expérience dans le domaine de l'Environnement.

### 5- Nom du responsable pédagogique encadrant la formation :

Christine Mémain

#### 6- Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques
- Etude de cas
- Echanges d'expériences
- Mises en situation
- Méthode participative
- Des outils au format Word ou Excel seront fournis et explicités en séance de manière à mieux les maitriser lors de leur mise en place ultérieure.

#### 7- Dates de la formation :

Selon un calendrier établi avec l'entreprise

#### 8- DUREE:

Formation de : 4 jours, soit 28 heures

#### 9- Lieu de la formation:

chez le client

## 10- Modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis :

Feuille d'émargement Feuille d'évaluation de fin de stage